

CON3691

Selected Selections from Surface Geologic Map

## EDITORIAL

PAR MARCEL GUIE

## CHER COMPATRIOTE

Sur l'initiative de Gérard Toublanc entouré de quelques amis, j'ai été lancé au cours de l'hiver dernier de la création d'un Juris-Cité Celte. Ses promoteurs ont demandé à l'ancien que je suis de préside leur groupement, j'ai accepté afin de témoigner à ces jeunes ma sympathie pour leur effort et afin de témoigner les encourager dans leur désir de mieux connaître notre pays.

Il ne s'agit pas en effet de fonder une société d'érudits ou de leurs erudits se bornant à étudier soigneusement les quelques documents encore existants sur le passé juridique celtique et d'en tirer des conclusions purement libresques. Il s'agit avant tout de parvenir à se représenter ce qu'était la vie sociale des anciens celtes, de voir quelle influence leur conceptions juridiques ont exercée sur leur organisation politique ainsi que les traces qui ont subsisté au cours de l'histoire dans les divers pays celtiques et spécialement en Bretagne.

Le passé conditionne l'avenir mais il ne peut le faire utilement que si l'on réalise bien ce qu'il était le passé. Trop de bretons se contentent d'aimer sentimentalement leur pays sans jamais chercher à réaliser sa véritable personnalité. Si nous voulons réellement servir notre Bretagne nous devons commencer par mieux la connaître car on ne sait bien que ce que l'on connaît bien.

II

Il s'agit avant tout d'un groupe d'études; si la connaissance des textes juridiques rappelés plus haut et d'ailleurs trop peu nombreux est ~~.....~~ indispensable, nous avons d'autres sources de renseignements dans les œuvres littéraires du passé, dans les diverses histoires de Bretagne etc.

Il y a là tout un travail de mise au point qui sera l'œuvre du Juris Club Celtique et sera réalisée dans ses diverses sections constituant autant de cercles d'études. Diverses raisons dont hélas des raisons de santé, en retardent le démarrage du groupe, cependant du travail a déjà été effectué; nous avons trouvé des conceurs intéressants dans tous les pays celtiques; une section est en voie de formation à Rennes; une bibliothèque commence à être créée et sera domiciliée à Ker Vreiz; nous prévoyons la publication d'un bulletin devant servir de liaison entre les diverses sections et les îles et dont le présent bulletin-circulaire donne un aperçu.

Le but de cette présente publication est de vous mettre au courant de nos projets, de vous demander ce que vous en pensez et quel appui vous êtes en mesure d'apporter éventuellement à notre effort.

BEVET BRIZ

*Maurice Jaffray*

CONGBAIL ? Dans les organes de droit public des anciens celtes le Congbail tenait le rôle des fétiales de la très ancienne Rome, c'était l'assemblée des jurisconsultes chargée de veiller aux rapports internationaux et à la légalité des actes de l'état.

Bien que ne nous adressant pas aux seuls juristes, mais à tout ceux qui ont à cœur de maintenir la tradition de la patrie, nous avions pensé que ce patronnage était à la mesure de la vocation et de l'idéal du Juris Club Celtique.

Votre lettre sera la bienvenue, adressez-là au secrétariat de la présidence : Mlle. le Conte 19 rue Gerbert Paris 15<sup>e</sup> France en joignant un timbre pour la réponse.

Nous faisons appel à toutes les personnes qui seraient qui seraient en mesure de prêter ou de céder des ouvrages qu'elles bien le signeront à l'adresse indiquée plus haut.

### "DROIT BRÉTON DROIT" CRITIQUE

L'on a souvent contesté la celticité du droit et de la science politique bretonne. Cette contestation possible jadis se heurte au développement de la science moderne qui en établit la vanité.

"Les faits sociaux sont des phénomènes naturels soumis à des lois naturelles" proclamait A. Comte, confirmé par la sociologie qui voit dans les faits sociaux des phénomènes naturels sui generis. S'imaginerait-on les Bretons faisant exception à ces lois, repudiant leur législation pour introduire chez eux des lois étrangères?

A. de Courson avec beaucoup d'opportunité, citait Savigny dans son introduction à l'histoire des peuples bretons : "Les historiens qui ont écrit sur ce sujet [les institutions nationales] se ressemblent tous en un point, c'est que chacun a un système politique déterminé auquel il soumet toutes ses études historiques." Toutes les tentatives de densification du passé de la Bretagne ont été faites sous l'empire de l'esprit jacobin de francisation absolue.

L'on peut poser en principe que toutes les doctrines bretones ont leurs prototypes dans les recueils législatifs anciens de Gaule et d'Irlande. Si l'on veut un exemple, l'identité des procédures d'appropriation est manifeste : Teubriged et etbgabail (Senatus Nor) appropriée par bannies (T.-A. Coutume).

Pour les études modernes les droits celtiques sont au plus haut intérêt car ils attestent et prolongent la société européenne de la Tens.

Une saine compréhension en ce domaine exige que l'on se penetre des grands principes permanents de la pensée celtique.

En philosophie règnent des principes de liberté; *liberto metaphysique* chez Morgan (Pélages), supériorité de la volonté sur l'intelligence (Dun Soot). Ce concept de liberté se prolonge dans les garanties de la dignité du citoyen établies par l'anachorite irlandais et dans la Tres Ancienne Coutume : "Justice est une volonté établie certaine qui doit faire droit à chacun".

Les Triades possèdent en principe la recherche de trois harmonies "Harmonie avec la morale naturelle" "harmonie avec les facultés supérieures de l'humanité" "harmonie avec ... ce qui peut subsister pour jamais dans le cercle de Gwynedd". L'on peut comparer la primauté de la loi naturelle de Dun Soot à "Les droits furent et ordonnés contre ceux qui usent ou veulent user contre ce qui doit être de raison". "Coutume est de joutez raison". L'on peut constater ici la permanence d'un esprit d'objectivité et de rationalisme.

L'altruisme établi sur des théories diverses, se retrouve depuis les Triades "Honorer les Dieux" "Ne faire aucun mal" "avoir de la bravoure". Cette maxime allie à "l'amour dans toutes les voies" de Dun Soot aboutit à "Justice fut établie pour charité" dans la Tres ancienne coutume.

L'on pourrait repérer à l'intérieur ces exemples qui marquent l'esprit de la race qui a élaboré le droit celtique. C'est en raison de cet esprit que ce droit est resté objectif et généreux et qu'il établit par excellence la primauté de l'intérêt collectif. Mais aussi qu'il ne connaît pas les conservatismes du droit napoléonien.

L'on peut espérer que la Bretagne, dans la société européenne de l'avenir, connaîtra la résurrection que l'on peut légitimement espérer. Dans cette alternative peut-on concevoir un pays celtique vivant sans l'ossature naturelle de ses grands principes permanents ? Les études et la vulgarisation que nous entreprendons sont donc nécessaires et réalisables.

## PROBLEMES ECONOMIQUES BRETONS

Juin 1956 - le "Plan breton" - apres des mois et des annes d'efforts, vient d'etre adopte.

La presse a publie bien des articles sur ce plan; il est meme curieux de constater que les journaux parisiens (le Monde, le Figaro, France-Soir, combat, etc.) se sont plus interesses à ce plan breton, qui marque le debut d'une politique d'aménagement du territoire en France, que bien des journaux locaux et regionaux en Bretagne. Ces derniers seraient-ils depourvus de specialistes en matière economique, ou le sort de notre region ne les interesse-t-il pas? Il semble étrange qu'une large campagne d'industrialisation de la Bretagne ne soit pas orchestree par certains journaux regionaux.

Monsieur Pleven rappelait récemment à Vannes, lors d'une réunion du C.E.P.L.I.B., que la Bretagne est une région de main d'œuvre abondante & généralement mal logée, qu'elle représente un gros marché régional, et qu'elle est ouverte vers la mer, donc orientée vers les marchés extérieurs. Ces avantages certains peuvent attirer les industriels, mais ils sont très insuffisants pour industrialiser une région. L'absence d'énergie, le manque de capitaux, et surtout le manque d'esprit d'initiative, c'est à dire le manque de chefs d'entreprise, sont des difficultés importantes. Et si certaines propositions du plan ont été injustement repoussées par le comité national d'orientation économique (telles les demandes d'électrification de la Bretagne, de réduction des tarifs d'électricité, de réduction des tarifs ferroviaires pour les produits exportés etc..) d'autres l'ont été pour faire appel à des initiatives privées ou semi-privées plutôt qu'à des fonds d'état. Peut-être le cercle vicieux (manque de capitaux, manque d'industrie) risque-t-il d'être ainsi agrandi. Mais n'est-il pas vrai que l'initiative privée a besoin d'être stimulée?

Des bretons en créant le C.F.L.I.B. ont prouvé qu'ils étaient capables de s'organiser eux-mêmes sans attendre l'aide de l'état. La société régionale d'expansion économique, le "Centre d'études économiques régionales et de productivité", le "comité interprofessionnel de propagande pour les produits bretons", créé tout dernièrement à St. Brieuc, et bien d'autres groupements et associations, sont les témoins d'un renouveau d'esprit d'initiative en Bretagne.

Cet esprit doit se transposer sur le plan individuel et chacun doit œuvrer dans sa sphère au renouveau économique brevet.

D'ailleurs des usines se construisent à Hennebont, St. Nazaire, Lison etc. Les recherches d'uranium dues à des initiatives privées se poursuivent activement dans notre région, surtout dans le Verbican.

Après la renaissance culturelle et folklorique, allons nous assister en Bretagne à la renaissance économique ?

L'ère de décentralisation industrielle semble l'annoncer. Mais il faudra toujours veiller, lutter et exiger des réformes de décentralisation administrative et culturelle, sinon le programme d'aménagement du territoire risque de ne rester bien longtemps qu'un programme sans application effective.

RJONN GOUEZ

QUE LES CELTISANTS VEUILLENT NOUS EXUSER DE L'ABSENCE DE TEXTES EN LANGUE CELTIQUE DANS CE BULLETIN tout est mis en œuvre pour parer à cette lacune dans l'avenir. Nous accepterons avec plaisir les offres de collaboration, tant pour des traductions que pour des textes originaux.

"C'est une honte de se trouver dans sa patrie comme un homme qui serait venu d'ailleurs, et de rester dans l'ignorance sur les objets qui la concernent comme si on y était étranger" Menuse